

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	1/28

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique

Sigle du titre professionnel : TSMEL

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 311p - Gestion des flux et des stocks de marchandises-

Code(s) ROME : N1302, N1303

Formacode : 31845, 31721, 31734, 31743, 31663

Date de l'arrêté : 07/12/2022

Date de parution au JO de l'arrêté : 17/12/2022

Date d'effet de l'arrêté : 08/03/2023

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel TSMEL

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	3/28

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Organiser et réguler les activités logistiques du site Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	05 h 30 min	Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue des dossiers techniques et propose des solutions, y compris en anglais (niveau B1 du CECRL, le Cadre européen commun de référence pour les langues).
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Organiser et réguler les activités logistiques du site Manager les équipes opérationnelles du site Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	01 h 00 min	L'entretien technique a lieu après la mise en mise en situation. Il comporte 2 parties : 1. Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée : 15 min). 2. Le jury interroge le candidat, y compris en anglais, sur les travaux présentés (durée : 30 min), puis sur la compétence « Manager les équipes opérationnelles du site » (durée : 15 min). Le jury utilise un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique	00 h 40 min	Le questionnement à partir de production(s) se déroule après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il se déroule en deux temps correspondant chacun à une production écrite réalisée par le candidat en amont de la session titre. 1. Pendant 5 minutes, le candidat présente oralement un bilan des actions qu'il a mises en œuvre en entreprise dans le cadre de la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le jury le questionne ensuite, pour partie en anglais, pendant 15 minutes. 2. Pendant 5 minutes, le candidat expose oralement un bilan des actions qu'il a mises en œuvre en entreprise dans le cadre de la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». Le jury le questionne ensuite pendant 15 minutes. Le jury prend connaissance des productions avant le questionnement. Le jury dispose d'un guide pour la conduite du questionnement.
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie que le candidat a une représentation satisfaisante des rôles et fonctions d'un Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	07 h 40 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	4/28

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production(s).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session titre, le candidat rédige deux documents comprenant chacun, hors page de garde et sommaire, de 4 à 8 pages et entre 7000 et 11000 caractères (espaces compris). Ces documents peuvent comporter des schémas, illustrations ou photos.

Le premier document est relatif à la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le candidat présente brièvement le service d'exploitation logistique concerné. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis de repérer et d'identifier un dysfonctionnement ou une dérive et d'en identifier les causes. Il présente les actions correctives, la stratégie de communication auprès des différents interlocuteurs. Il analyse les effets produits par les actions correctives sur l'exploitation.

Le second document est relatif à la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». À partir d'un cas précis, le candidat présente le plan d'action qu'il a conduit en détaillant les étapes, les actions, les durées et les moyens mobilisés. Il décrit le chemin critique, les procédures mises en œuvre pour informer les différents interlocuteurs et les actions engagées pour s'assurer du respect des procédures de l'entreprise et des règles d'hygiène et de sécurité.

Le candidat qui se présente après un parcours de formation à une session d'examen du titre réalise les documents à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 280 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du titre. Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les documents à partir de son activité professionnelle.

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du titre par la validation des acquis de l'expérience (VAE) réalise les documents prévus pour le questionnement à partir de production(s) en se basant sur son activité professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	5/28

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Piloter les activités du site logistique					
Organiser et réguler les activités logistiques du site	<p>La réglementation sociale est respectée</p> <p>Les niveaux de productivité et de rentabilité attendus sont atteints</p> <p>Les dispositifs règlementaires de l'entreposage et du transport sont respectés</p> <p>Les cahiers des charges sont respectés</p> <p>Les procédures de l'entreprise sont respectées</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p> <p>Les informations nécessaires à la conduite et au suivi de l'activité sont collectées auprès des interlocuteurs concernés ou leur sont transmises</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manager les équipes opérationnelles du site	<p>Les orientations stratégiques de l'entreprise sont communiquées aux collaborateurs</p> <p>La réglementation sociale et la politique de ressources humaines de l'entreprise sont respectées</p> <p>Les cadres respectifs des entretiens sont respectés</p> <p>Les situations de handicap éventuelles et les adaptations ou aménagements connexes sont pris en compte</p> <p>Les actions de régulation sont pertinentes par rapport aux niveaux de service, de rentabilité et de productivité visés</p> <p>Les performances individuelles et collectives sont évaluées selon les objectifs de l'entreprise</p> <p>Les besoins de formation sont définis</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques	<p>Les procédures de l'entreprise sont respectées</p> <p>Les indicateurs sont pertinents par rapport aux activités logistiques</p> <p>Les ratios d'activités logistiques sont communiqués aux interlocuteurs concernés</p> <p>Les écarts sont identifiés</p> <p>Les causes des écarts sont identifiées</p> <p>Les solutions d'amélioration aux écarts identifiés sont déterminées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	6/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais	<p>Les dysfonctionnements et dérives sont repérés</p> <p>Les causes des dysfonctionnements et dérives sont identifiées</p> <p>Les actions correctives sont pertinentes par rapport aux dérives et aux dysfonctionnements repérés</p> <p>Les niveaux de rentabilité et de service attendus sont maintenus</p> <p>La communication des actions correctives est faite aux interlocuteurs concernés, y compris en anglais</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais					
Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique	<p>Les demandes des clients internes/externes et les besoins du site logistique sont correctement analysés</p> <p>Les objectifs de l'entreprise sont respectés</p> <p>Les coûts sont optimisés par rapport au niveau de qualité de service attendu</p> <p>Les résultats de l'étude sont présentés sur un support adapté, y compris en anglais</p> <p>Les résultats de l'étude sont argumentés de façon compréhensible, y compris en anglais</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p> <p>L'impact sur les conditions de travail des personnes dont notamment celles en situation de handicap est pris en compte</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique	<p>Les étapes et actions à réaliser sont identifiées</p> <p>La durée des actions est identifiée</p> <p>Les moyens à mobiliser sont déterminés</p> <p>Le chemin critique est identifié</p> <p>Le budget alloué est respecté</p> <p>La communication du plan d'actions tient compte de l'interlocuteur</p> <p>Les procédures de l'entreprise sont respectées</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	7/28

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits	<p>Les règles de conservation des produits sont respectées</p> <p>Le niveau de productivité visé est respecté</p> <p>Le niveau de service visé est respecté</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	<p>Les procédures de travail sont adaptées au déroulement des activités logistiques</p> <p>Les procédures sont communiquées aux interlocuteurs concernés</p> <p>La vérification de la compréhension et de l'application des procédures est effectuée</p> <p>Les règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de qualité sont respectées</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant :					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	8/28

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer avec différents interlocuteurs	Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique
	Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques
	Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique
	Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques
	Manager les équipes opérationnelles du site
	Organiser et réguler les activités logistiques du site
	Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits
	Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais
Mettre en œuvre et faire respecter des règles et des procédures	Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique
	Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques
	Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique
	Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques
	Manager les équipes opérationnelles du site
	Organiser et réguler les activités logistiques du site
	Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits
	Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre TSMEL

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 10 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	9/28

4.2. Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir de mettre à disposition du jury, en amont de l'entretien technique, une salle équipée d'un poste informatique pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais (niveau B1 du CECRL, le Cadre européen commun de référence pour les langues).

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

La présence d'un surveillant est requise pendant la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	10/28

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	11/28

CCP

Piloter les activités du site logistique

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Organiser et réguler les activités logistiques du site Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques	03 h 00 min	Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue des dossiers techniques et propose des solutions.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Organiser et réguler les activités logistiques du site Manager les équipes opérationnelles du site Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques	00 h 45 min	L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation. Il comporte 2 parties : 1. Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée : 10 min). 2. Le jury interroge le candidat, y compris en anglais, sur les travaux présentés (durée : 20 min), puis sur la compétence « Manager les équipes opérationnelles du site » (durée : 15 min). Le jury utilise un guide d'entretien.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais	00 h 20 min	Le questionnement à partir de production(s) se déroule après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur une production écrite réalisée par

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	13/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			le candidat en amont de la session d'évaluation. Pendant 5 minutes, le candidat présente oralement au jury un bilan des actions qu'il a mises en œuvre en entreprise dans le cadre de la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le jury le questionne ensuite, pour partie en anglais, pendant 15 minutes. Le jury prend connaissance de la production avant le questionnement. Le jury utilise un guide pour la conduite du questionnement.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 05 min	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle avant le questionnement à partir de production(s).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session d'évaluation, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 4 à 8 pages et entre 7000 et 11000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter des schémas, illustrations ou photos.

Ce document est relatif à la compétence « Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais ». Le candidat présente brièvement le service d'exploitation logistique concerné. Il décrit en quoi les actions qu'il a menées ont permis de repérer et d'identifier un dysfonctionnement ou une dérive et d'en identifier les causes. Il présente les actions correctives, la stratégie de communication auprès des différents interlocuteurs. Il analyse les effets produits par les actions correctives sur l'exploitation.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de compétences professionnelles (CCP) « Piloter les activités du site logistique » après un parcours de formation réalise le document à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 140 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'alternance.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	14/28

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Piloter les activités du site logistique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 05 min

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir de mettre à disposition du jury, en amont de l'entretien technique, une salle équipée d'un poste informatique pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais (niveau B1 du CECRL, le Cadre européen commun de référence pour les langues).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est requise pendant la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	15/28

CCP

Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	03 h 00 min	Le candidat traite un dossier comportant des documents et des données. Il analyse des problématiques relatives à une situation professionnelle, constitue des dossiers techniques et propose des solutions, y compris en anglais.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques	00 h 30 min	Le candidat présente au jury les travaux réalisés pendant la mise en situation professionnelle (durée : 10 min). Ensuite, le jury interroge le candidat au sujet des travaux présentés (durée : 20 min).
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique	00 h 20 min	Le questionnement à partir de production(s) se déroule après la mise en situation professionnelle et l'entretien technique. Il s'appuie sur une production écrite réalisée par le candidat en amont de la session de validation. Pendant 5 minutes, le candidat expose oralement au jury un bilan des actions qu'il a mises en œuvre en entreprise dans

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	17/28

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			le cadre de la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». Le jury le questionne ensuite pendant 15 minutes.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	03 h 50 min	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique a lieu après la mise en situation professionnelle et avant le questionnement à partir de production(s).

Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) :

En amont de la session de validation, le candidat rédige un document comprenant, hors page de garde et sommaire, de 4 à 8 pages et entre 7000 et 11000 caractères (espaces compris). Ce document peut comporter des schémas, illustrations ou photos.

Ce document est relatif à la compétence « Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique ». À partir d'un cas précis, le candidat présente le plan d'action qu'il a conduit en détaillant les étapes, les actions, les durées et les moyens mobilisés. Il décrit le chemin critique, les procédures mises en œuvre pour informer les différents interlocuteurs et les actions engagées pour s'assurer du respect des procédures de l'entreprise et des règles d'hygiène et de sécurité.

Le candidat qui se présente à une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de compétences professionnelles (CCP) « Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais » après un parcours de formation réalise le document à partir d'une période en entreprise. Cette période en entreprise, d'une durée de 140 heures minimum, est obligatoire pour se présenter aux épreuves du certificat de compétences professionnelles.

Le candidat présente une preuve de cette période en entreprise auprès du responsable de session d'examen qui en conserve une copie dans le dossier de la session.

La période en entreprise est incluse dans le temps de travail en entreprise pour le candidat en contrat d'apprentissage.

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	18/28

Protocole d'intervention du jury :

La présence du jury n'est pas requise pendant la mise en situation professionnelle.

Le responsable de session doit prévoir de mettre à disposition du jury, en amont de l'entretien technique, une salle équipée d'un poste informatique pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer le niveau du candidat en anglais (niveau B1 du CECRL, le Cadre européen commun de référence pour les langues).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

La présence d'un surveillant est requise pendant la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	19/28

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Un bureau ou une salle pouvant contenir autant de postes de travail que de candidats.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. La disposition des postes de travail doit permettre à chaque candidat de travailler en confidentialité.
Entretien technique	Un local fermé équipé d'une table et de trois chaises. La taille et la configuration du local permettent d'utiliser un vidéo projecteur relié à un ordinateur.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Questionnement à partir de productions	Un local fermé équipé d'une table et de trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	21/28

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Pour l'entretien technique : - un poste informatique équipé d'un pack bureautique avec Excel et Word et relié à une imprimante ; - un vidéo projecteur.	1	Sans objet
	1	Pour la mise en situation professionnelle : - un poste de travail informatique équipé d'un pack bureautique avec Excel et Word.	1	Sans objet
Outils / Outillages	1	Un disque dur externe ou une clé USB.	99	Cet outil permet au surveillant de récupérer les travaux des candidats à l'issue de la mise en situation.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	22/28

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Technicien supérieur / Technicienne supérieure en méthodes et exploitation logistique Arrêté du 16/10/2017		Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique Arrêté du 07/12/2022	
CCP	Piloter les activités du site logistique	CCP	Piloter les activités du site logistique
CCP	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais	CCP	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	23/28

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
TSMEL	RE	TP-00150	10	17/12/2022	21/12/2022	25/28

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

